



BOIS ÉNERGIE

Une ressource locale qui reste très compétitive

Le bois énergie issu de la sylviculture et commercialisé représente environ 10 400 000 m³ annuels, soit environ le quart du volume de bois récolté en France. Pour les forestiers, outre l'autoconsommation, les débouchés énergétiques permettent avant tout de valoriser les coproduits de la production de bois d'œuvre.

À l'aval, la filière bois énergie s'est largement professionnalisée. Les appareils destinés au chauffage domestique sont plus efficaces, moins polluants, et plébiscités des Français qui apprécient cette énergie locale, agréable et abordable, dans un contexte mondial perturbé exerçant de fortes tensions sur les prix de l'énergie. Dans le même temps, les usages industriels et collectifs du bois énergie se développent rapidement.

Dossier réalisé par Blandine Even, Violaine Grimpel, Charlotte Lance et Bernard Rérat

Durabilité : la filière prépare l'arrivée de RED III

Depuis vingt ans, la filière bois énergie doit faire face à une inflation de réglementations destinées à garantir la durabilité de la ressource. Les directives européennes RED II et III se mettent par exemple aujourd'hui en place dans toute la filière, avec une transposition de RED III dans le droit français courant 2026.

« L'objectif premier et largement partagé des réglementations RED est d'augmenter la part des énergies renouvelables dans les mix énergétiques européens », rappelle Clarisse Fischer, déléguée générale du CIBE. « En 2009, la Directive européenne relative aux énergies renouvelables dite RED I concernait les biocarburants et les bioliquides produits à partir de biomasse agricole. Elle portait sur la préservation de la biodiversité et du stockage carbone des terres, des zones humides et des tourbières », précise-t-elle.



Flamme dans une chaufferie collective. © Fibois Aura.

La directive dite RED II a ensuite étendu en 2018 RED I à de nouvelles filières, dont le chauffage collectif et industriel au bois. Elle s'applique ainsi aux installations de valorisation énergétique de puissance biomasse supérieure ou égale à 20 MW, aux installations soumises au système d'échange de quotas d'émissions (SEQE) et à leurs fournisseurs de combustibles. « La mise en œuvre de RED II a été finalisée fin 2025, ce qui permet aujourd'hui à tous les opérateurs sur le terrain de la déployer, y compris les petits acteurs. Nous avons obtenu qu'une clause "grand-père" s'applique : tant que la transposition de RED III n'est pas effective, les critères de RED II restent en vigueur. »

« Avec RED III, les exigences s'étendent aux installations de puissance biomasse supérieure ou égale à 7,5 MW. Les modalités seront précisées avec la transposition au droit français courant 2026 », indique Clarisse Fischer. Elles doivent justifier selon une série de critères de la durabilité de la matière première utilisée. « La France n'a pas attendu les réglementations RED pour encadrer la gestion durable. L'historique français lié au Code forestier, qui encadre la multifonctionnalité, lié à la certification PEFC, permet de justifier le classement de la France comme pays à risque faible à négligeable », indique Clarisse Fischer.

« Avec RED III, les exigences s'étendent aux installations de puissance supérieure ou égale à 7,5 MW »

RED III doit être transposée dans le droit français courant 2026. Le CIBE et les organisations professionnelles assurent un rôle de vigie afin d'éviter « les surtranspositions ». Les acteurs de la filière viennent d'enclencher l'analyse de risque, en étudiant et en listant les réglementations en vigueur, les contrôles en place et les indicateurs préexistants, afin de documenter les exigences de durabilité en vigueur dans les zones d'approvisionnement en France.

Les professionnels et les décideurs convergent : les futurs projets intégrant le bois énergie chaleur doivent s'appuyer sur une utilisation raisonnée de la ressource. « Il ne s'agit surtout pas de créer d'appels d'air en faveur des autres usages énergétiques du bois. Aujourd'hui, en France, il n'y a pas de distorsion des usages », rassure Clarisse Fischer. « Quand les scieries connaissent des difficultés, elles se ressentent tout de suite dans la filière bois énergie. Le bois d'œuvre doit rester le moteur de la filière, et nous demandons un soutien prioritaire à la filière bois d'œuvre. La non-distorsion viendra du soutien au bois d'œuvre », conclut le CIBE.

B.E.

Entretien

« Le granulé répond à l'impératif des pics de consommation »

L'association Propellet représente les professionnels français du chauffage au granulé de bois. Entretien avec son délégué général, Éric Vial.



Stockage de granulés. © Fibois Pays de la Loire.



Éric Vial. DR.

Quelles sont les missions de Propellet vis-à-vis des acteurs du chauffage au granulé de bois ?

Propellet représente l'ensemble des fabricants et distributeurs de granulés, fabricants, distributeurs et installateurs de poêles et chaudières mais aussi bureaux d'études et divers acteurs impliqués (chauffage, fumisterie...). L'association compte 250 membres aujourd'hui et nos actions se déclinent en quatre volets. D'abord, fédérer la filière autour d'un même langage, ce qui rejoint une mission de communication auprès du grand public et des professionnels. Ensuite, communiquer via notre observatoire économique les chiffres clés de production, consommation, import, export, vente d'appareils... Notre indice créé en 2010 a été intégré en 2014 aux indices Insee du prix des énergies.

Troisièmement, gérer pour la France ENplus, l'une des trois certifications qualité qui existent pour le granulé. Enfin, mener une mission d'influence, depuis la crise de 2022 et le constat d'une ignorance importante de notre filière de la part des décideurs politiques.

Comment a évolué le marché du chauffage au granulé de bois ces dernières années ?

Dans la logique de sortir de l'énergie électrique, la RT2012¹ a boosté le marché du bois énergie et du chauffage au granulé de bois, qui a connu une croissance régulière de 2012 à 2022, avec une accélération importante en 2020, 2021 et jusqu'en 2022. En 2019, l'annonce de la volonté du gouvernement de sortir du chauffage au fioul a engendré un vrai tournant et il y a aussi eu un effet de rattrapage post-Covid ; ensuite, la crise énergétique de 2021 et

1. La réglementation thermique de 2012 a été remplacée par la RE2020, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2022.

l'explosion des prix du gaz et de l'électricité ont induit une demande accrue pour les installations de poêles ou de chaudières à granulés, pour le marché individuel comme pour le collectif, et la consommation de granulés a explosé. Le marché était tendu, mais les producteurs ont su tenir le rythme.

Cependant, l'invasion de l'Ukraine par la Russie début 2022 et la forte mise en avant médiatique des risques sur l'approvisionnement de l'électricité et du gaz ont, d'une part, fini de convaincre ceux qui hésitaient à sauter le pas, et d'autre part incité ceux qui étaient déjà équipés à faire des provisions de granulés – la demande des volumes habituels annuels a eu lieu entre les mois de mars et juin alors que la production est répartie sur l'ensemble de l'année. Cette pression a provoqué une crise importante sur l'approvisionnement du granulé, suivie d'une crise sur le prix, qui a duré jusqu'au début de l'année 2025. Les consommateurs ont considéré que la filière n'était pas fiable, ce qui était désolant. En 2023, les ventes de poêles ont diminué de 60 % et les ventes de chaudières ont diminué de 70 %, alors que le marché était en pleine croissance et que les fabricants s'étaient mis en ordre de marche pour y répondre. Une vraie catastrophe.

Comment le marché se porte-t-il aujourd'hui ?

Aujourd'hui, les ventes de poêles commencent gentiment à remonter, mais les ventes de chaudières restent très basses. L'État, qui veut à tout prix électrifier, fait table rase des autres énergies et a supprimé l'aide MaPrimeRénov' pour l'installation de chaudières bois haute performance en maison individuelle à partir du 1^{er} janvier 2026. Côté production de granulés, les investissements ralentissent : le nombre d'usines qui voient le jour, qui étaient pourtant en développement depuis 2021, diminue aujourd'hui fortement. L'abandon de l'État n'est pas un bon signal pour les investisseurs.

En parallèle, nous sommes attaqués sur tous les fronts. On dit que le bois énergie pollue et que la production de granulés rase des forêts. Pourtant, 90 % des émissions de particules fines sont liées aux anciens appareils à bûches et les émissions de particules fines liées au bois énergie domestique ont été divisées par presque trois depuis les années 1990. Nous communiquons sur l'importance de remplacer les anciens appareils. Parallèlement, il est important de rappeler que l'objet d'un arbre et des coupes n'est jamais de faire du bois énergie ou des granulés. De plus, les granulés de bois sont faits à plus de 90 % avec des connexes de scieries et les

“ L'explosion des prix du gaz et de l'électricité a induit une demande accrue pour les poêles ou chaudières à granulés ”



Poêle à granulés domestique. © Fibois.

appareils modernes permettent de faire des économies de consommation de bois.

Malgré tout, il faut souligner de nombreux points positifs. Nous bénéficions d'un soutien, certes silencieux, mais efficace, des Français qui aiment le chauffage au bois et achètent des poêles à granulés. L'avantage principal du chauffage au granulé de bois est le coût : plus de trois fois moins cher que l'électricité, deux fois moins cher que le propane et entre 40 et 60 % moins cher que le gaz ou le fioul. Ensuite, c'est une énergie locale et souveraine, qui crée des emplois dans les territoires en France – plus de 85 % de l'approvisionnement national proviennent de France et pour le reste, les deux tiers de Belgique ou d'Espagne. Le chauffage au granulé de bois apporte aussi confort et efficacité.

Historiquement, les particuliers portent le gros du marché, mais le marché des industriels monte en puissance depuis deux ou trois ans, à l'exemple d'acteurs de l'agroalimentaire ou de blanchisseries – le granulé est capable de fournir de hautes températures et de la vapeur. Il offre aussi une bonne réactivité pour répondre à l'impératif des pics de consommation.

Depuis 2012, on observe aussi un fort développement du marché du collectif tertiaire, en dépit d'un ralentissement actuel, probablement dû aux élections municipales, qui a su se maintenir en 2023 et 2024 malgré les chutes des ventes sur les appareils domestiques. Nous avons lancé en 2025 un concours annuel : les Trophées du granulé, pour récompenser les collectivités qui ont investi dans des chaudières à granulés. Enfin, le marché du granulé à partir d'autres matières que le bois, notamment des résidus agricoles, progresse également.

C.L.

La bûche se professionnalise

Créée par Fibois France en 2010, France Bois Bûche regroupe dix marques régionales qui visent à accompagner et valoriser les acteurs français du bois bûche.



Olivier Silberberg, DR.

« Le bois bûche est l'énergie la plus ancienne et la première énergie renouvelable thermique en France », rappelle Olivier Silberberg, délégué général adjoint de Fibois Centre-Val de Loire et animateur régional bois énergie. « S'il est difficile de recueillir des données précises, on peut estimer qu'un quart des

ménages se chauffe au bois bûche en France aujourd'hui, d'autant que le circuit officiel ne représente aujourd'hui que 15 à 20 % des volumes », précise-t-il.

La marque France Bois Bûche est le fruit de la démarche régionale Alsace Bois Bûche, créée en 2006. « Les professionnels du bois bûche avaient besoin de se différencier du circuit parallèle, qui s'opère souvent de particulier à particulier, sans TVA ni charges sociales, avec des tarifs potentiellement alléchants mais sans garantie de qualité. Il s'agissait notamment de garantir les volumes de bois promis lors de la transaction, mais aussi les essences proposées – principalement des feuillus durs, qui sont les plus calorifiques, et le taux d'humidité du bois », explique Olivier Silberberg.

L'initiative qui s'est étendue à d'autres régions a donné lieu à la création par Fibois France du cadre

national France Bois Bûche en 2010. Aujourd'hui, environ 200 entreprises référencées s'engagent dans le respect de son cahier des charges. « Les principaux engagements concernent la transparence vis-à-vis des clients, la facturation, la qualité et les tarifs », complète Olivier Silberberg.

France Bois Bûche encadre ainsi la gestion de l'ensemble des marques à l'échelle nationale, dans l'optique de valoriser l'usage du bois bûche et d'orienter les consommateurs vers ses professionnels, qui s'inscrivent dans une filière en circuits courts. « Le bois bûche est une énergie locale qui participe à l'entretien de nos forêts. Sans le débouché de l'énergie, il devient plus compliqué de réaliser les travaux nécessaires à la croissance des arbres d'avenir. Le bois est consommé localement, avec très peu de transport – la proximité fait tout son intérêt. Il est important de valoriser les entreprises qui investissent pour permettre de mettre du bois sec et de qualité à la disposition des consommateurs, et créent des emplois durables, sans qu'ils subissent la concurrence déloyale », ajoute-t-il.

Parallèlement, France Bois Bûche sensibilise le grand public sur les intérêts de se tourner vers des professionnels pour l'achat de bois bûche et sur les bonnes pratiques à adopter (stockage du bois, à l'allumage par le haut...), notamment sous la forme de tutoriels sur YouTube. « Il est important de montrer

que la manière de gérer son feu est primordiale pour limiter les émissions de particules fines et l'impact sur la qualité de l'air, qui demeure un enjeu fort pour cette filière, et aussi pour permettre un meilleur rendement de son appareil. Par exemple, certains veulent consommer le moins de bois possible et limitent les entrées d'air, mais cette pratique a tendance à étouffer le feu, à empêcher la chaleur d'être produite et à encrasser l'appareil. Un bon feu est un feu puissant », conclut Olivier Silberberg.

C.L.



Équipement industriel pour la découpe de bûches. © Woodstock.